



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

La tradition de la buvette des députés inscrite au patrimoine culturel de l'UNESCO

La décision est tombée: l'UNESCO reconnaît et protège l'activité traditionnelle de la Buvette du Grand Conseil vaudois. Le maintien de l'exploitation de la ligne de chemin de fer entre Lausanne et Genève aurait pu d'ailleurs connaître un sort semblable.

Un élément de taille s'invite dans le débat engendré par une motion qui vise à limiter la consommation d'alcool au parlement avec la buvette du Grand Conseil dans le collimateur: le Comité intergouvernemental de l'UNESCO vient de décider d'inscrire la tradition de la Buvette du Grand Conseil au patrimoine culturel mondial, reconnaissant son originalité et son ancrage profond. La décision laisse un goût de bouchon à l'auteur de la motion Oleg Gafner (jeune parlementaire de la cuvée 2024 qui a déjà une certaine bouteille), lequel peine à faire bonne contenance, jugeant que « la coupe est pleine » et refusant de passer dans cette affaire pour l'« arroseur arrosé », comme il le déclare sobrement. Le Secrétaire général Igor Santucci, soucieux des questions d'étiquette, voit dans la solution du motionnaire « un verre à moitié plein » et goûte la décision de l'Unesco. Un député coutumier des lieux réagit: « Ce qui nous saoule, ce sont les attaques incessantes contre notre politique patriotique de soutien au cépage roi du vignoble vaudois et contre les nobles pratiques de l'amour courtois cultivées avec raffinement dans les coulisses du parlement ».

Un autre trésor du patrimoine et de nos traditions aurait pu rouler sur les rails de la reconnaissance mondiale: la désuète et charmante ligne de chemin de fer Lausanne-Genève, toujours en service et chère aux nostalgiques des transports ferroviaires de jadis, tant appréciée par les voyageurs en quête de surprises et de flâneries sans fin proposées à l'improviste le long des quais. L'idée de la soumettre à l'UNESCO n'a finalement pas été retenue: pourquoi l'écartement de cette voie? L'explication tient à ce que l'incorporation de la ligne Lausanne-Genève au patrimoine de l'UNESCO aurait rendu difficile pour les CFF la réalisation de quelques travaux de mise à niveau de la ligne pour l'adapter aux exigences du 20ème siècle. Toutefois, les amateurs de voies de chemin de fer d'un autre temps trouveront quelque consolation au fait que la ligne ne rejoigne pas (encore) celle du Darjeeling dans le patrimoine protégé par l'UNESCO: en effet, d'une part le tempo des travaux de modernisation s'inscrit dans une échelle séculaire et ainsi la ligne folklorique a encore de longs jours devant elle; d'autre part les CFF et l'Etat de Vaud réfléchissent à accélérer et amplifier le projet de réhabilitation de la ligne dite du Tonkin dans la perspective d'une véritable liaison ferroviaire alternative entre Genève et Lausanne via la rive sud du Léman et le Chablais. Ce scénario baptisé « Ovum Columbi » porte la marque d'une locomotive en matière de transports, le toujours inspiré Olivier Français; et si ce projet donne quelques vapeurs aux organisations de protection du paysage, il permettrait de voir le bout du tunnel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 1^{er} avril 2026

Renseignements complémentaires: V. Aprilscherz, délégué cantonal au patrimoine de l'UNESCO